

COVID-19

Travel Tool Kit

Trousse d'outils relative aux voyages

English



Français



.....

Accessible versions of Government of Canada resources in this tool kit can be found at Canada.ca/coronavirus.

Vous trouverez les versions accessibles des ressources du gouvernement du Canada dans la présente trousse à outils sur le site Canada.ca/le-coronavirus.





- Introduction
- Vaccinated Travellers
- Unvaccinated Travellers
- Fines
- Testing and Quarantine
- Exemptions to Federal Quarantine and Testing
- About COVID-19
- Connect With Us
- Digital Tools and Resources
- Terms of Use

Introduction

As the COVID-19 global situation continues to evolve, the Government of Canada continues to take a risk-based approach at the border to reduce the risk of the importation and spread of COVID-19 and its variants in Canada related to travel.

The Government of Canada is prioritizing the health and safety of all people in Canada in its measured approach to re-opening the border. Canada's approach to easing border measures is informed by the continued monitoring of available data and scientific evidence, including the vaccination rate of Canadians and the changing epidemiological situation. Current measures include border and travel restrictions; mandatory pre-arrival, on-arrival, and post-arrival testing requirements; and mandatory 14-day quarantine for travellers who are not considered fully vaccinated. Current data show these measures are working. Current border measures are required by the [Quarantine Act and Emergency Orders in Council](#).

COVID-19 vaccines are important tools to help stop the pandemic. Canada's strong vaccination levels, along with continued adherence to [public health measures](#) by Canadians and incoming travellers, means that Canada is better able to prevent outbreaks of infection and can now allow more incoming fully vaccinated travellers without increasing the risk to the health and safety of Canadians.

As of September 7, 2021, at 12:01 a.m. EDT, the Government of Canada will allow entry of discretionary travel from any country by travellers who have been fully vaccinated with Government of Canada-accepted vaccines, at least 14 days prior to entering Canada, and meet specific entry requirements.

Everyone is looking forward to a future when they can travel with limited restrictions. Until then, we need to be patient and protect each other, especially those who are still vulnerable to severe disease from COVID-19.

Introduction (cont.) 

Find the latest COVID-19 announcements and news on [Canada.ca](#)





- Introduction
- Vaccinated Travellers
- Unvaccinated Travellers
- Fines
- Testing and Quarantine
- Exemptions to Federal Quarantine and Testing
- About COVID-19
- Connect With Us
- Digital Tools and Resources
- Terms of Use

Introduction

About the tool kit

The digital engagement kit contains:

- Travel information for individuals arriving to Canada by air, land or water
- Information on testing and quarantine requirements
- Information on exemptions from testing and quarantine requirements
- Information on exemptions for fully vaccinated travellers
- Links to COVID-19 information and digital resources
- Links to social media, for the latest news and updates
- Links to digital tools to help travellers
- Information about the Canada wordmark and how the toolkit resources can be used

How to use the tool kit

All of the links and information in this toolkit are publicly available resources. This guide is a collection of some of the most commonly requested and useful resources that travellers to Canada will need during the COVID-19 pandemic.

Please share links and resources with your stakeholders, partners and clients. We encourage you to share the included links and resources on your social media channels, newsletters or websites to help ensure that the public is receiving important information that is accurate and up-to-date.

Find the latest COVID-19 announcements and news on Canada.ca





- > Introduction
- > **Vaccinated Travellers**
- > Unvaccinated Travellers
- > Fines
- > Testing and Quarantine
- > Exemptions to Federal Quarantine and Testing
- > About COVID-19
- > Connect With Us
- > Digital Tools and Resources
- > Terms of Use

Vaccinated Travellers

As of September 7, 2021, travellers from any country will be eligible to enter Canada if they have been fully vaccinated with Government of Canada-accepted vaccines, at least 14 days prior to entering Canada, and meet specific entry requirements.

If you are eligible to enter Canada, fully vaccinated, asymptomatic and [meet all other requirements](#), you may be eligible for exemption from quarantine and may have reduced testing [requirements](#). Fully vaccinated travellers should expect that they may be selected for random mandatory testing for an on-arrival (day 1) test.

Unvaccinated children under 12 years of age with fully vaccinated parent(s) and/or guardian(s) do not need to quarantine, but must follow enhanced public health measures, including not attending school or daycare. All unvaccinated children (except those under 5 years of age) remain subject to the arrival and post-arrival testing requirements.

Unvaccinated youth between the ages of 12–17 are permitted to enter Canada with their fully vaccinated parents, but are subject to the 14-day quarantine, arrival and post-arrival testing requirements. Unvaccinated youth between 12 and 17 should be included in the ArriveCAN submission.

These exemptions apply to travellers arriving in Canada by air, land and water travel into Canada.

To be considered fully vaccinated, travellers must:

- have received the full series of a [vaccine—or a combination of vaccines—accepted by the Government of Canada](#) at least 14 days prior to entering Canada;
- provide proof of vaccination digitally using ArriveCAN; **AND**
- submit proof of vaccination in English or French (or a certified translation from original language into English or French).

To be eligible for quarantine exemption, fully vaccinated travellers must:

- meet the [pre- and on-arrival testing requirements](#) including proof of a COVID-19 molecular test result to enter Canada (rapid antigen test results will not be accepted);
- be asymptomatic;
- submit all required COVID-19 information electronically into ArriveCAN prior to travel to Canada; and
- have a paper or digital copy of their vaccination documentation available at the border.

While fully vaccinated travellers don't need to quarantine if they qualify for the exemption, they are still required to submit a quarantine plan into ArriveCAN in case they don't qualify for the quarantine exemption. Final determination of entry eligibility and quarantine requirements is made by a government official at the border based on the information presented at the time of entry into Canada.

Vaccinated Travellers (cont.) >

[Provinces and territories](#) may have their own border measures as well as public health guidelines, so it's important that travellers check for the most up-to-date travel requirements for the province or territory of destination.





- Introduction
- Vaccinated Travellers**
- Unvaccinated Travellers
- Fines
- Testing and Quarantine
- Exemptions to Federal Quarantine and Testing
- About COVID-19
- Connect With Us
- Digital Tools and Resources
- Terms of Use

Vaccinated Travellers

Fully Vaccinated Foreign Nationals

On September 7, 2021, at 00:01 a.m. EDT, the Government of Canada will allow citizens from all countries, who meet specific criteria to qualify as fully vaccinated, to enter Canada for non-essential purposes. Foreign nationals who are not considered fully vaccinated will **not** be able to enter Canada unless they already meet the requirements for an exemption set out in the Orders made under the *Quarantine Act*.

Travellers who do not meet all of the eligibility requirements for non-essential travel will be denied entry into Canada, denied boarding their flight, and/or could face fines on arrival.

Requirements for Fully Vaccinated Foreign Nationals

To qualify for the discretionary (non-essential) travel (including boarding of flight) for fully vaccinated exemption, foreign nationals must:

1. have received the full series of a vaccine—or combination of vaccines—**accepted by the Government of Canada** at least 14 days prior to entering Canada. Currently, those vaccines are manufactured by Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca/COVISHIELD, and Janssen (Johnson & Johnson);
2. provide in-person documented evidence of their vaccination in English, French or with a certified translation;

3. provide COVID-19-related information, including proof of COVID-19 vaccine credentials, electronically through the free ArriveCAN app or website prior to arrival in Canada;
4. meet the **pre-entry molecular testing requirements** (rapid antigen tests are not accepted);
5. be asymptomatic upon arrival;
6. present a quarantine plan, and be prepared to quarantine, in case it is determined at the border that they do not meet all of the conditions required to be exempt from quarantine;
7. follow local public health measures in the provinces and territories they'll be visiting;
8. keep a copy of their vaccine credentials and test results;
9. keep a list of close contacts for 14 days after entry to Canada; **AND**
10. wear a mask when in public spaces for the first 14 days.

Vaccinated Travellers (cont.) >

Provinces and territories may have their own border measures as well as public health guidelines, so it's important that travellers check for the most up-to-date travel requirements for the province or territory of destination.





- > Introduction
- > Vaccinated Travellers
- > Unvaccinated Travellers
- > Fines
- > Testing and Quarantine
- > Exemptions to Federal Quarantine and Testing
- > About COVID-19
- > Connect With Us
- > Digital Tools and Resources
- > Terms of Use

Vaccinated Travellers

Air carriers will verify that travellers coming to Canada have submitted their information digitally using the free ArriveCAN app or website before they board their flight. Travellers who are travelling for non-essential purposes who are unable to show their ArriveCAN receipt—either on their mobile device or a printed copy—**will not be allowed to board** their flight to Canada, as they are ineligible to enter Canada. In addition to their ArriveCAN receipt, travellers must bring copies of their actual vaccine documentation (for each dose received) with them to show officials at the border entry point, and retain it for 14 days after entry.

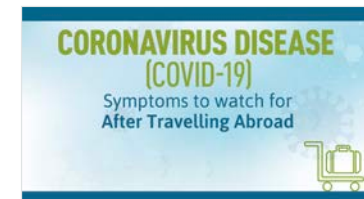
Some foreign nationals may be eligible to enter Canada, even if they are not fully vaccinated. Check online to [find out if you can enter Canada](#). If you are eligible, you can also find information on what you need to do before, during, and after entering Canada.

- [Find out if you can enter Canada](#)
- [Fully vaccinated travellers entering Canada during COVID-19](#)
 - » [Determine if you're considered fully vaccinated](#)
 - » [Entry requirements for the fully vaccinated exemption](#)
 - » [Fully vaccinated parents or guardians travelling with children under 12](#)
 - » [For travellers over 12 without symptoms who are medically exempt from receiving a vaccination](#)
- [ArriveCAN](#)
- [Exemptions](#)
- [Fines](#)

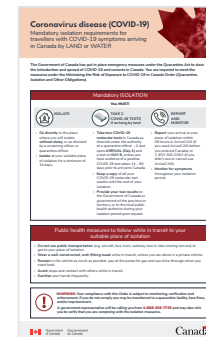
Not fully vaccinated?

If you aren't fully vaccinated, or you don't meet all the requirements for the exemptions for fully vaccinated travellers, you are not eligible for the exemptions above. Please refer to the Unvaccinated Travellers sections in this document.

[Provinces and territories](#) may have their own border measures as well as public health guidelines, so it's important that travellers check for the most up-to-date travel requirements for the province or territory of destination.



[COVID-19 symptoms to watch for after travelling abroad](#)



[What to do if you get COVID-19 symptoms before returning to Canada](#)





Unvaccinated Travellers

There are no changes to the testing and quarantine requirements for unvaccinated travellers. Unvaccinated travellers will still be required to complete mandatory testing on arrival (day 1), quarantine for 14 days at an appropriate location, and take a test on day 8 of their quarantine.

Some foreign nationals may be eligible to enter Canada, even if they are not fully vaccinated. Check online to [find out if you can enter Canada](#). If you are eligible, you can also find information on what you need to do before, during, and after entering Canada.

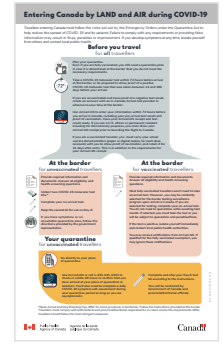
Learn more about entering Canada during COVID-19.

- [Find out if you can enter Canada](#)
- [Boarding flights to \(and within\) Canada](#)
- [Entering Canada requirements checklist](#)
- [Testing if not qualified as fully vaccinated](#)
- [Mandatory quarantine or isolation if not qualified as fully vaccinated](#)
- [Fully vaccinated travellers entering Canada during COVID-19](#)
- [ArriveCAN](#)
- [Arrival and Post Arrival testing](#)
- [Exemptions](#)
- [Fines](#)
- [COVID-19 travel exemptions from testing and quarantine](#)
- [COVID-19 symptoms to watch for after travelling abroad](#)
- [Fully vaccinated travellers](#)

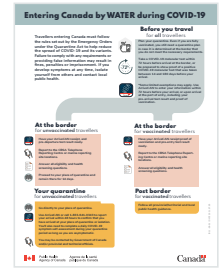
Fully vaccinated travellers may be eligible for exemptions from certain public health requirements.

Travelling outside Canada?

Make sure to check [international travel advisories](#) before you book. Travelling to or within Canada? Check and follow both the federal and any [provincial or territorial restrictions](#) and requirements before travelling. Travellers must follow the stricter of the restrictions and requirements should they differ.



Entering Canada by air and land during COVID-19 ↓



Entering Canada by water during COVID-19 ↓



For travellers without symptoms of COVID-19 returning to Canada ↓



For travellers with COVID-19 symptoms returning to Canada ↓





- Introduction
- Vaccinated Travellers
- Unvaccinated Travellers
- Fines**
- Testing and Quarantine
- Exemptions to Federal Quarantine and Testing
- About COVID-19
- Connect With Us
- Digital Tools and Resources
- Terms of Use

Fines

Providing false information or fraudulent documents is an offense under the *Contraventions Act* and subject to fines, imprisonment or both.

Failure to comply with the Emergency Orders in Council is an offence under the [Quarantine Act](#) and could lead to fines, imprisonment or both.

The fines for non-compliance with the Quarantine Act are set at \$5,000.

Penalties, fines and imprisonment

Violating any instructions provided to you when you enter Canada is an offence under the *Quarantine Act* and could lead to up to:

- A maximum 6 months in prison; **AND/OR**
- A maximum \$750,000 in fines

If you break your mandatory quarantine or isolation requirements and you cause death or serious bodily harm to another person, you could face:

- a fine of up to \$1,000,000; or
- imprisonment of up to 3 years; **OR BOTH**

Learn more about [Penalties and Fines](#)

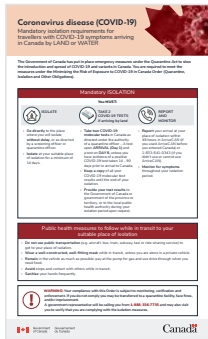




- › Introduction
- › Vaccinated Travellers
- › Unvaccinated Travellers
- › Fines
- › Testing and Quarantine
- › Exemptions to Federal Quarantine and Testing
- › About COVID-19
- › Connect With Us
- › Digital Tools and Resources
- › Terms of Use

Testing and Quarantine

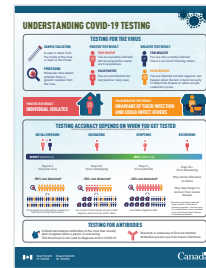
People who travel to Canada, regardless of citizenship, will need to follow testing and quarantine requirements to keep everyone in Canada safe, particularly given the new COVID-19 variants. **Fully vaccinated travellers** may be eligible for some exemptions from certain public health requirements.



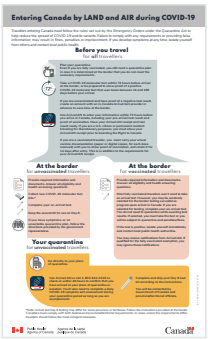
For travellers with COVID-19 symptoms returning to Canada ↓



For travellers without symptoms of COVID-19 returning to Canada ↓



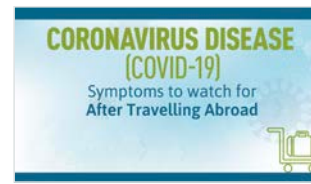
Understanding COVID-19 testing ↓



Entering Canada by air and land during COVID-19 ↓



Entering Canada by water during COVID-19 ↓



COVID-19 symptoms to watch for after travelling abroad ↻

- Fully vaccinated travellers entering Canada during COVID-19
 - » Determine if you're considered fully vaccinated
 - » Entry requirements for the fully vaccinated exemption
 - » Fully vaccinated parents or guardians travelling with children under 12
 - » For travellers over 12 without symptoms who are medically exempt from receiving a vaccination
- Exemptions
- Fines

For more information:

www.canada.ca/coronavirus | 1-833-784-4397





- Introduction
- Vaccinated Travellers
- Unvaccinated Travellers
- Fines
- Testing and Quarantine
- Exemptions to Federal Quarantine and Testing**
- About COVID-19
- Connect With Us
- Digital Tools and Resources
- Terms of Use

Exemptions to Federal Quarantine and Testing

The Government of Canada continues to monitor and review the available scientific evidence to determine future border measures, including the use of both testing and vaccination to protect the health and safety of everyone in Canada.

There may be exemptions to certain testing and quarantine requirements for fully vaccinated travellers. There may also be exemptions for certain categories of travellers, including travellers such as essential service workers, medical workers, cross-border workers and cross-border students.

Requirements for travellers to Canada, and exemptions from those requirements, will continue to evolve **for both fully vaccinated travellers** and travellers who are not fully vaccinated. Travellers should visit the Government of Canada's **COVID-19: Travel, testing, quarantine and borders** website regularly to verify the latest requirements and exemptions.

Use the COVID-19 "**Travel exemptions from testing and quarantine**" webpage to find out if your travel may be exempt from specific requirements when travelling to Canada.

New exempt essential travel feature in ArriveCAN

As of September 7, 2021, if your travel is related to any of the following travel purposes, you can save time by creating an exempt essential travel profile and enter your information just once. Reuse your receipt for each entry into Canada. This new feature will work for travel for:

- Cross-border work (e.g., you regularly cross the border to work)
- Essential services (e.g., you live in an integrated trans-border community)
- Providing medical and health care support (e.g., health care practitioner or you transport medical equipment or supplies)
- Receiving essential medical care
- Trade and transport (e.g., truck driver or crew member on any aircraft, shipping vessel or train)

You will only need to resubmit your information in ArriveCAN if the border services officer determines you are not travelling for exempt essential travel, if your travel history changes, or if you are travelling for non-essential reasons (e.g., discretionary travel).

You can submit your information at any time before you travel and are no longer required to enter information about your port of entry or date and time of arrival. You cannot submit on behalf of others.

Exemptions to Federal Quarantine and Testing (cont.) ➤

For more information:

www.canada.ca/coronavirus | 1-833-784-4397





- Introduction
- Vaccinated Travellers
- Unvaccinated Travellers
- Fines
- Testing and Quarantine
- Exemptions to Federal Quarantine and Testing**
- About COVID-19
- Connect With Us
- Digital Tools and Resources
- Terms of Use

Exemptions to Federal Quarantine and Testing

Federal Quarantine Exemptions

You may be exempt from the mandatory federal quarantine requirements under certain conditions, including if you:

- provide essential services;
- maintain the flow of essential goods or people;
- are receiving medical care within 36 hours of entering Canada (non-related to COVID-19);
- regularly cross the border to work (pattern of travel which is generally defined as daily or weekly);
- are a student who regularly crosses the border to attend school (one or more days a week);
- live in an integrated trans-border community;
- are a fully vaccinated traveller with the right of entry (Canadians, permanent residents and persons registered under the *Indian Act*) and foreign nationals who are currently eligible to enter Canada and meet specific criteria;
- upon meeting all other requirements, are an international traveller who has been fully vaccinated at least 14 days prior to entering Canada, and if you are travelling to Canada on September 7, 2021, or later.

Get more information about [potential quarantine exemptions](#).

Exemptions to Federal Quarantine and Testing (cont.) 

For more information:

www.canada.ca/coronavirus | 1-833-784-4397





- Introduction
- Vaccinated Travellers
- Unvaccinated Travellers
- Fines
- Testing and Quarantine
- Exemptions to Federal Quarantine and Testing**
- About COVID-19
- Connect With Us
- Digital Tools and Resources
- Terms of Use

Exemptions to Federal Quarantine and Testing

Pre-entry Testing Exemptions

All travellers five years of age or older, regardless of citizenship or vaccination status, must provide proof of:

- a negative COVID-19 molecular test result that was taken within 72 hours of their scheduled flight (rapid antigen test results will not be accepted), arrival at the land border crossing or marine port of entry; **OR**
- any positive COVID-19 molecular test taken between 14 and 180 days before their scheduled flight or arrival at the land border crossing.

Note: the Government of Canada is suspending flights from Morocco until at least September 29, 2021, and from India until at least September 21, 2021. During that period, passengers who travel to Canada from Morocco or India via an indirect route will need to obtain a pre-departure negative COVID-19 molecular test result from a third country before continuing their journey to Canada.

Canadian citizens and permanent residents travelling to the U.S. for less than 72 hours will be allowed to take a pre-entry test in Canada before they travel. The results from this test can be used to re-enter Canada, as long as the traveller returns to Canada within 72 hours of taking the test.

There are only a limited number of exceptions where an individual is not required to show proof of a valid test result. Learn about [possible exemptions from pre-entry testing](#) on Canada.ca

Arrival Testing Exemptions

Travellers who are not fully vaccinated, or travellers who don't qualify for the fully vaccinated exemption, will be required to take a COVID-19 molecular test on arrival in Canada, either at the airport or within 24 hours of arriving in Canada by using the COVID-19 specimen collection kit received upon entry.

Fully vaccinated travellers should expect that they may be selected for random mandatory testing for an on-arrival (day 1) test. If you are selected for randomized testing, it is mandatory that you complete the required testing or you will be subject to fines. Those selected to take a test do not need to quarantine while they await their test result.

Visit Canada.ca to learn about possible [exemptions from testing and quarantine](#).

For more information:

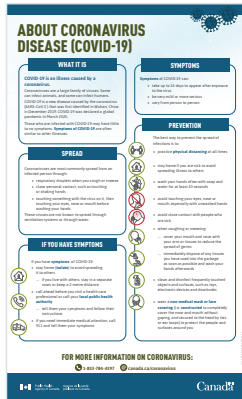
www.canada.ca/coronavirus | 1-833-784-4397



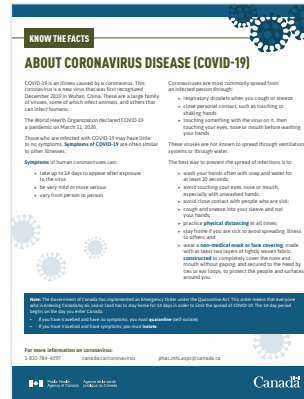


- Introduction
- Vaccinated Travellers
- Unvaccinated Travellers
- Fines
- Testing and Quarantine
- Exemptions to Federal Quarantine and Testing
- About COVID-19
- Connect With Us
- Digital Tools and Resources
- Terms of Use

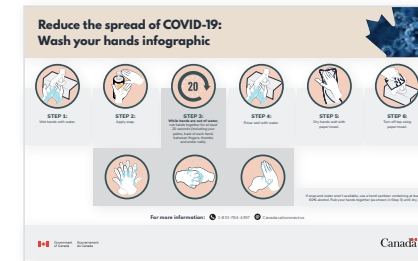
About COVID-19



About COVID-19 ↓



Know the facts about COVID-19 ↓



Reduce the spread of COVID-19: Wash your hands infographic ↓



Reduce the spread of COVID-19: Hygiene for kids ↻



Wash your hands to reduce the spread of COVID-19 ↻



COVID-19 vaccines: We can all help by getting vaccinated ↻

For more information:
www.canada.ca/coronavirus | 1-833-784-4397





- > Introduction
- > Vaccinated Travellers
- > Unvaccinated Travellers
- > Fines
- > Testing and Quarantine
- > Exemptions to Federal Quarantine and Testing
- > About COVID-19
- > **Connect With Us**
- > Digital Tools and Resources
- > Terms of Use

Connect With Us



@CPHO_Canada
@GovCanHealth



@HealthyCdns



@healthycdns



@health-canada

For more information:

www.canada.ca/coronavirus | 1-833-784-4397





- > Introduction
- > Vaccinated Travellers
- > Unvaccinated Travellers
- > Fines
- > Testing and Quarantine
- > Exemptions to Federal Quarantine and Testing
- > About COVID-19
- > Connect With Us
- > Digital Tools and Resources
- > Terms of Use

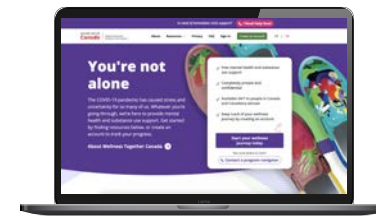
ArriveCAN

Use free ArriveCAN mobile app or website to provide mandatory travel information before your entry to Canada.



Wellness Together Canada: Mental Health and Substance Use Support

Wellness Together Canada provides free online resources, tools, apps and connections to qualified people when needed.



- Find out if you can enter Canada
- Coronavirus disease (COVID-19): Awareness resources
- Entering Canada requirements checklist
- COVID-19 Travel exemptions from testing and quarantine

Sign up to “Get Updates on COVID-19” from the Government of Canada:
www.canada.ca/en/managed-web-service/get-updates-covid-19.html





- [Introduction](#)
- [Vaccinated Travellers](#)
- [Unvaccinated Travellers](#)
- [Fines](#)
- [Testing and Quarantine](#)
- [Exemptions to Federal Quarantine and Testing](#)
- [About COVID-19](#)
- [Connect With Us](#)
- [Digital Tools and Resources](#)
- [Terms of Use](#)

Canada

Government of Canada Wordmark

The Canada wordmark is displayed on materials. It cannot be cropped, modified or removed.

Modification of Materials

Material downloaded from the COVID-19 Travel Tool Kit web repository are to be used as provided. They may not be modified in any way.

Official Languages

All materials are available in both English and French. We invite you to publish and distribute all materials in both official languages.





- > Introduction
- > Voyageurs vaccinés
- > Voyageurs non vaccinés
- > Amendes
- > Dépistage et quarantaine
- > Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- > À propos de COVID-19
- > Communiquez avec nous
- > Outils et ressources numériques
- > Conditions d'utilisation

Introduction

La situation relative à la COVID-19 continuant d'évoluer dans le monde, le gouvernement du Canada maintient son approche fondée sur les risques à la frontière afin de réduire le risque que constituent l'importation et la propagation de la COVID-19 et de ses variants par les voyageurs au Canada.

Parce que la santé et la sécurité de toutes les personnes au Canada sont sa priorité, le gouvernement du Canada suit une approche mesurée pour la réouverture des frontières. La stratégie du Canada pour l'assouplissement des mesures frontalières est fondée sur la surveillance continue des données disponibles et des preuves scientifiques, y compris le taux de vaccination des Canadiens et l'évolution de la situation épidémiologique. Les mesures actuelles comprennent les restrictions relatives aux frontières et aux voyages, les exigences de dépistage avant l'arrivée, à l'arrivée et après l'arrivée, ainsi que la quarantaine obligatoire de 14 jours pour les voyageurs qui ne sont pas considérés comme étant entièrement vaccinés. Selon les données actuelles, ces mesures fonctionnent. Les mesures frontalières actuelles sont exigées en vertu de la [Loi sur la mise en quarantaine et des décrets](#).

Les vaccins contre la COVID-19 sont des outils importants pour arrêter la pandémie. Les hauts taux de vaccination au Canada, conjugués au respect continu des [mesures de santé publique](#) par les Canadiens et les voyageurs arrivant de l'étranger, aideront le Canada à prévenir les éclosions. Ainsi, le pays peut maintenant admettre un plus grand nombre de voyageurs entièrement vaccinés sans accroître le risque pour la santé et la sécurité des Canadiens.

À compter du 7 septembre 2021 à 0 h 01 HAE, le gouvernement du Canada permettra l'entrée des personnes voyageant à titre discrétionnaire en provenance de tout pays si elles ont reçu toutes les doses d'un vaccin approuvé par le gouvernement du Canada au moins 14 jours avant leur arrivée au Canada et qu'elles satisfont à certaines exigences relatives à l'entrée.

Tout le monde a hâte de voyager avec un nombre limité de restrictions. D'ici là, nous devons faire preuve de patience et nous devons nous protéger les uns les autres, en particulier les personnes encore susceptibles d'être gravement malades en raison de la COVID-19.

Introduction (cont.) >

Consultez les nouvelles et les annonces les plus récentes sur la COVID-19 sur le site [Canada.ca](#)





- Introduction
- Voyageurs vaccinés
- Voyageurs non vaccinés
- Amendes
- Dépistage et quarantaine
- Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- À propos de COVID-19
- Communiquez avec nous
- Outils et ressources numériques
- Conditions d'utilisation

Introduction

À propos de la trousse

La trousse de mobilisation numérique contient les éléments suivants :

- des renseignements pour les voyageurs arrivant au Canada par voie aérienne, terrestre ou maritime;
- des renseignements sur les exigences relatives au dépistage et à la quarantaine;
- des renseignements sur les exemptions en ce qui concerne le dépistage et la quarantaine;
- des renseignements sur les exemptions pour les voyageurs entièrement vaccinés;
- des liens vers des renseignements et des ressources numériques sur la COVID-19;
- des liens vers les médias sociaux pour obtenir les plus récentes nouvelles et mises à jour;
- des liens vers les outils numériques pour aider les voyageurs;
- des renseignements sur le mot-symbole « Canada » et la façon d'utiliser les ressources de la trousse d'outils.

Comment utiliser la trousse

Les liens et les renseignements se trouvant dans la trousse sont accessibles au public. Le guide représente un ensemble de ressources utiles et les plus souvent demandées dont auront besoin les voyageurs se rendant au Canada pendant la pandémie de COVID-19.

Veillez transmettre les liens et les ressources à vos intervenants, partenaires et clients. Nous vous invitons aussi à diffuser les ressources et les liens dans vos réseaux sociaux, bulletins ou sites Web afin que le public obtienne de l'information importante exacte et à jour.

Consultez les nouvelles et les annonces les plus récentes sur la COVID-19 sur le site Canada.ca





- Introduction
- **Voyageurs vaccinés**
- Voyageurs non vaccinés
- Amendes
- Dépistage et quarantaine
- Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- À propos de COVID-19
- Communiquez avec nous
- Outils et ressources numériques
- Conditions d'utilisation

Voyageurs vaccinés

À compter du 7 septembre 2021, les voyageurs en provenance de tout pays pourront être autorisés à entrer au Canada s'ils ont reçu toutes les doses d'un vaccin approuvé par le gouvernement du Canada au moins 14 jours avant leur arrivée au Canada et s'ils satisfont aux exigences relatives à l'entrée.

Si vous êtes autorisé à entrer au Canada, êtes entièrement vacciné et asymptomatique et que vous [répondez à toutes les autres exigences](#), vous pouvez bénéficier d'une exemption de la mise en quarantaine et d'une réduction des [exigences](#) relatives aux tests de dépistage. Les voyageurs entièrement vaccinés doivent savoir qu'ils peuvent être sélectionnés aléatoirement pour passer un test de dépistage obligatoire à l'arrivée (premier jour).

Les enfants non vaccinés de moins de 12 ans qui accompagnent un parent ou un tuteur entièrement vacciné sont dispensés de quarantaine, mais doivent respecter des exigences strictes de santé publique, dont l'interdiction de fréquenter l'école ou une garderie. Tous les enfants non vaccinés (sauf ceux de moins de 5 ans) doivent passer les tests de dépistage exigés à l'arrivée et après l'arrivée.

Les adolescents non vaccinés de 12 à 17 ans peuvent entrer au Canada avec leurs parents entièrement vaccinés, mais doivent respecter la quarantaine de 14 jours et les exigences en matière de tests de dépistage à l'arrivée et après l'arrivée. Les adolescents non vaccinés de 12 à 17 ans doivent être inclus dans la déclaration présentée au moyen d'ArriveCAN.

Ces exemptions s'appliquent aux voyageurs arrivant au Canada par voie aérienne, terrestre ou maritime.

Pour être considérés comme entièrement vaccinés, les voyageurs doivent :

- avoir reçu toutes les doses [d'un vaccin ou une combinaison de vaccins approuvés par le gouvernement du Canada](#) au moins 14 jours avant l'entrée au Canada;

- fournir une preuve de vaccination sous forme numérique en utilisant ArriveCAN;
- présenter une preuve de vaccination en français ou en anglais (ou une traduction certifiée de la langue originale en français ou en anglais).

Pour avoir droit à une exemption de quarantaine, les voyageurs entièrement vaccinés doivent :

- satisfaire aux [exigences relatives aux tests effectués au préalable et à l'arrivée](#), dont la présentation du résultat d'un test moléculaire de dépistage de la COVID-19 pour entrer au Canada (les résultats de tests antigéniques rapides ne sont pas acceptés);
- être asymptomatiques;
- fournir tous les renseignements sur la COVID-19 électroniquement par l'intermédiaire d'ArriveCAN avant de voyager au Canada;
- pouvoir présenter à la frontière une copie papier ou numérique de leurs documents de vaccination.

Même si les voyageurs entièrement vaccinés n'ont pas à se placer en quarantaine lorsqu'ils bénéficient d'une exemption, ils doivent quand même soumettre un plan de quarantaine dans ArriveCAN, au cas où ils ne seraient pas admissibles à l'exemption. Un représentant du gouvernement établira à la frontière si les conditions d'entrée et les exigences entourant l'exemption de quarantaine sont satisfaites, en fonction de l'information présentée au moment de l'arrivée au Canada.

Voyageurs vaccinés (cont.) ➤

[Les provinces et les territoires](#) peuvent avoir leurs propres mesures frontalières provinciales, ainsi que des lignes directrices particulières en matière de santé publique. Il est important que les voyageurs vérifient les renseignements les plus à jour concernant les exigences relatives aux voyages dans leur province ou territoire de destination.





- Introduction
- Voyageurs vaccinés
- Voyageurs non vaccinés
- Amendes
- Dépistage et quarantaine
- Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- À propos de COVID-19
- Communiquez avec nous
- Outils et ressources numériques
- Conditions d'utilisation

Voyageurs vaccinés

Ressortissants étrangers entièrement vaccinés

Le 7 septembre 2021 à 0 h 01 HAE, le gouvernement du Canada permettra aux citoyens de tous les pays d'entrer au Canada pour des motifs non essentiels s'ils sont considérés comme étant entièrement vaccinés en fonction des critères établis. Les ressortissants étrangers qui ne sont pas considérés comme étant entièrement vaccinés **ne** pourront **pas** entrer au Canada, sauf s'ils répondent aux critères d'exemption établis par décret en vertu de la *Loi sur la mise en quarantaine*.

Les voyageurs qui ne satisfont pas à tous les critères d'admissibilité aux voyages non essentiels se verront refuser l'entrée au Canada ou l'embarquement de leur vol, ou pourraient être passibles d'amendes à leur arrivée.

Exigences pour les ressortissants étrangers entièrement vaccinés

Pour satisfaire aux critères de l'exemption permettant aux citoyens étrangers entièrement vaccinés d'effectuer des voyages discrétionnaires ou non essentiels (y compris l'embarquement à bord d'un vol), les citoyens étrangers doivent :

1. avoir reçu toutes les doses d'un vaccin ou d'une combinaison de vaccins **acceptés par le gouvernement du Canada** au moins 14 jours avant d'entrer au Canada. Actuellement, ces vaccins sont fabriqués par Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca/COVISHIELD et Janssen (Johnson & Johnson);
2. fournir en personne des documents attestant qu'ils ont été vaccinés (attestation présentée en français, en anglais ou au moyen d'une traduction certifiée);

3. fournir des renseignements liés à la COVID-19, y compris une preuve de vaccination contre la COVID-19, par voie électronique au moyen de l'application gratuite ou du site Web ArriveCAN avant leur arrivée au Canada;
4. satisfaire aux **exigences de dépistage avant l'arrivée** (les tests antigéniques rapides ne sont pas acceptés);
5. être asymptomatiques à l'arrivée;
6. présenter un plan de quarantaine et être prêts à se placer en quarantaine, au cas où il serait déterminé à la frontière qu'ils ne satisfont pas à toutes les conditions requises pour être exemptés de l'obligation de mise en quarantaine;
7. respecter les mesures de santé publique locales dans les provinces et territoires où ils se rendront;
8. conserver un exemplaire de leur preuve de vaccination et de leurs résultats de test de dépistage;
9. conserver une liste des personnes avec qui ils ont eu des contacts étroits au cours des 14 jours suivant leur entrée au Canada;
10. porter un masque dans les lieux publics pendant les 14 premiers jours.

Voyageurs vaccinés (cont.) ➤

Les provinces et les territoires peuvent avoir leurs propres mesures frontalières provinciales, ainsi que des lignes directrices particulières en matière de santé publique. Il est important que les voyageurs vérifient les renseignements les plus à jour concernant les exigences relatives aux voyages dans leur province ou territoire de destination.





- > Introduction
- > Voyageurs vaccinés
- > Voyageurs non vaccinés
- > Amendes
- > Dépistage et quarantaine
- > Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- > À propos de COVID-19
- > Communiquez avec nous
- > Outils et ressources numériques
- > Conditions d'utilisation

Voyageurs vaccinés

Les transporteurs aériens vérifieront si les voyageurs à destination du Canada ont soumis leurs renseignements numériquement dans l'application ou le site Web ArriveCAN avant l'embarquement. Les voyageurs se déplaçant pour des motifs non essentiels qui ne peuvent montrer leur reçu ArriveCAN (sur leur appareil mobile ou en version imprimée) se verront refuser l'embarquement sur leur vol à destination du Canada, car ils ne sont pas autorisés à entrer au pays. En plus du reçu ArriveCAN, les voyageurs doivent avoir sur eux des copies de leurs documents de vaccination officiels (pour chaque dose reçue) afin de les montrer aux autorités frontalières au point d'entrée. Ces documents doivent être conservés pendant 14 jours après l'arrivée.

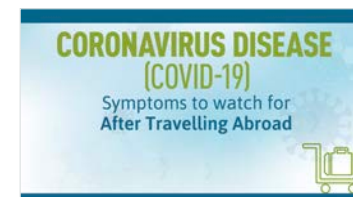
Certains ressortissants étrangers peuvent être autorisés à entrer au Canada, même s'ils ne sont pas entièrement vaccinés. Vérifiez en ligne pour [savoir si vous pouvez entrer au Canada](#). Si vous êtes admissible, vous trouverez également des renseignements sur ce que vous devez faire avant, pendant et après votre entrée au Canada.

- [Vérifiez si vous pouvez entrer au Canada](#)
- [Voyageurs entièrement vaccinés qui entrent au Canada pendant la pandémie de COVID-19](#)
 - » [Déterminez si vous êtes entièrement vacciné](#)
 - » [Exigences relatives à l'exemption pour les voyageurs entièrement vaccinés](#)
 - » [Parents ou tuteurs entièrement vaccinés voyageant avec des enfants de moins de 12 ans](#)
 - » [Pour les voyageurs de plus de 12 ans ne présentant pas de symptômes qui sont exemptés de vaccination pour des raisons médicales](#)
- [ArriveCAN](#)
- [Exemptions](#)
- [Amendes](#)

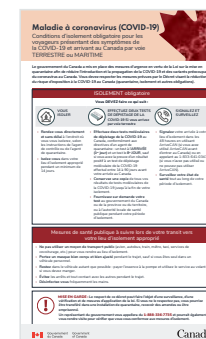
Vous n'êtes pas entièrement vacciné?

Si vous n'êtes pas entièrement vacciné, ou si vous ne répondez pas à toutes les exigences d'exemptions qui s'appliquent aux voyageurs entièrement vaccinés, vous n'êtes pas admissible aux exemptions ci-dessus. Veuillez consulter la section « Voyageurs non vaccinés » du présent document.

[Les provinces et les territoires](#) peuvent avoir leurs propres mesures frontalières provinciales, ainsi que des lignes directrices particulières en matière de santé publique. Il est important que les voyageurs vérifient les renseignements les plus à jour concernant les exigences relatives aux voyages dans leur province ou territoire de destination.



Symptômes de la COVID-19 à surveiller après un voyage à l'étranger



Quoi faire si vous présentez des symptômes de la COVID-19 avant votre retour au Canada





- Introduction
- Voyageurs vaccinés
- **Voyageurs non vaccinés**
- Amendes
- Dépistage et quarantaine
- Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- À propos de COVID-19
- Communiquez avec nous
- Outils et ressources numériques
- Conditions d'utilisation

Voyageurs non vaccinés

Aucun changement n'a été apporté aux exigences en matière de test de dépistage et de quarantaine pour les voyageurs non vaccinés. Les voyageurs non vaccinés devront continuer de se soumettre au test de dépistage obligatoire à leur arrivée (jour 1), être mis en quarantaine pendant 14 jours dans un endroit approprié et se soumettre à un autre test de dépistage le huitième (8^e) jour de leur quarantaine.

Certains ressortissants étrangers peuvent être autorisés à entrer au Canada, même s'ils ne sont pas entièrement vaccinés. Vérifiez en ligne pour savoir si vous pouvez entrer au Canada. Si vous êtes admissible, vous trouverez également des renseignements sur ce que vous devez faire avant, pendant et après votre entrée au Canada.

En savoir plus sur l'entrée au Canada pendant le COVID-19 :

- [Vérifiez si vous pouvez entrer au Canada](#)
- [Exigences à remplir avant de prendre un vol à destination ou à l'intérieur du Canada](#)
- [Liste de vérification des exigences pour entrer au Canada](#)
- [Dépistage des voyageurs non qualifiés comme entièrement vaccinés](#)
- [Quarantaine ou isolement obligatoire des voyageurs non qualifiés comme entièrement vaccinés](#)
- [Voyageurs entièrement vaccinés qui entrent au Canada pendant la pandémie de COVID-19](#)
- [ArriveCAN](#)
- [Dépistage à l'arrivée et après l'arrivée](#)
- [Exemptions](#)
- [Amendes](#)
- [Voyage et COVID-19 : Exemptions des exigences relatives aux tests et la mise en quarantaine](#)
- [Symptômes de la COVID-19 à surveiller après un voyage à l'étranger](#)
- [Voyageurs entièrement vaccinés](#)

Les [voyageurs entièrement vaccinés](#) peuvent être admissibles à des exemptions de certaines exigences de santé publique.

Vous voyagez à l'extérieur du Canada?

Assurez-vous de consulter les [avertissements aux voyageurs à l'étranger](#) avant de faire vos réservations. Vous voyagez au Canada ou à l'intérieur du pays ? Avant de voyager, vérifiez et respectez les [restrictions](#) et exigences fédérales et [provinciales ou territoriales](#). Les voyageurs doivent se conformer aux restrictions et exigences les plus strictes si elles diffèrent.



Entrer au Canada par voie aérienne et terrestre pendant la pandémie de COVID-19 ↓



Entrer au Canada par voie maritime pendant la pandémie de COVID-19 ↓



Pour les voyageurs ne présentant pas de symptômes de la COVID-19 retournant au Canada ↓



Pour les voyageurs présentant des symptômes de la COVID-19 retournant au Canada ↓





- Introduction
- Voyageurs vaccinés
- Voyageurs non vaccinés
- Amendes
- Dépistage et quarantaine
- Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- À propos de COVID-19
- Communiquez avec nous
- Outils et ressources numériques
- Conditions d'utilisation

Amendes

La présentation de faux renseignements et de documents frauduleux est une infraction à la *Loi sur les contraventions* et est passible d'amendes, d'emprisonnement ou des deux.

Le non-respect des décrets d'urgence constitue une infraction à la [Loi sur la mise en quarantaine](#) et peut entraîner des amendes ou une peine d'emprisonnement, ou les deux.

Les amendes en cas de non-respect de la *Loi sur la mise en quarantaine* sont fixées à 5 000 \$.

Pénalités, amendes et peines d'emprisonnement

Le non-respect de toute consigne que vous recevrez à votre arrivée au Canada constitue une infraction au titre de la *Loi sur la mise en quarantaine* qui peut donner lieu à :

- Une peine d'emprisonnement d'au plus 6 mois **ET/OU**;
- Une amende d'au plus 750 000 \$.

Si vous enfreignez les exigences obligatoires en matière de quarantaine ou d'isolement, et que cela entraîne la mort ou des lésions corporelles graves pour une autre personne, vous pourriez faire face à :

- une amende pouvant atteindre 1 000 000 \$;
- une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 3 ans; **OU LES DEUX**

Renseignez-vous sur les [pénalités et amendes](#)

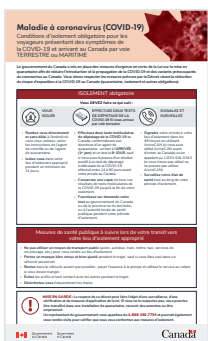




- > Introduction
- > Voyageurs vaccinés
- > Voyageurs non vaccinés
- > Amendes
- > Dépistage et quarantaine**
- > Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- > À propos de COVID-19
- > Communiquez avec nous
- > Outils et ressources numériques
- > Conditions d'utilisation

Dépistage et quarantaine

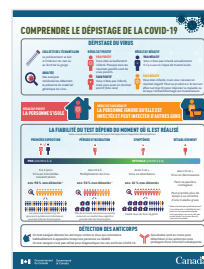
Les personnes qui voyagent au Canada, quelle que soit leur citoyenneté, devront se conformer aux exigences en matière de dépistage et de quarantaine afin d'assurer la sécurité des Canadiens, notamment en raison des nouveaux variants de la COVID-19. Les voyageurs entièrement vaccinés peuvent être admissibles à des exemptions de certaines exigences en matière de santé publique.



Pour les voyageurs présentant des symptômes de la COVID-19 retournant au Canada ↓



Pour les voyageurs ne présentant pas de symptômes de la COVID-19 retournant au Canada ↓



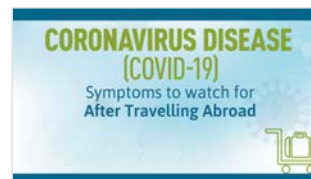
Comprendre le dépistage de la COVID-19 ↓



Entrer au Canada par voie aérienne et terrestre pendant la pandémie de COVID-19 ↓



Entrer au Canada par voie maritime pendant la pandémie de COVID-19 ↓



Symptômes de la COVID-19 à surveiller après un voyage à l'étranger ▶

- Voyageurs vaccinés contre la COVID-19 qui entrent au Canada
 - » Déterminez si vous êtes considéré comme voyageur entièrement vacciné
 - » Exigences d'entrée pour bénéficier de l'exemption pour les voyageurs entièrement vaccinés
 - » Parents ou tuteurs entièrement vaccinés voyageant avec des enfants de moins de 12 ans
 - » Voyageurs de plus de 12 ans ne présentant pas de symptômes qui sont exemptés de vaccination pour des raisons médicales
- Exemptions
- Amendes

Pour obtenir de plus amples renseignements :
www.canada.ca/le-coronavirus | 1-833-784-4397





- Introduction
- Voyageurs vaccinés
- Voyageurs non vaccinés
- Amendes
- Dépistage et quarantaine
- Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- À propos de COVID-19
- Communiquez avec nous
- Outils et ressources numériques
- Conditions d'utilisation

Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage

Le gouvernement du Canada continue de suivre et d'examiner les données scientifiques connues pour déterminer les prochaines mesures frontalières, y compris le recours tant au dépistage qu'à la vaccination pour protéger la santé et la sécurité de la population canadienne.

Il pourrait y avoir des exemptions à certaines exigences en matière de dépistage et de quarantaine pour les voyageurs entièrement vaccinés. Il pourrait également y avoir des exemptions pour certaines catégories de voyageurs, notamment les travailleurs des services essentiels, les travailleurs médicaux, ainsi que les travailleurs et étudiants transfrontaliers et les étudiants.

Les exigences imposées aux voyageurs au Canada, ainsi que les exemptions à ces exigences, continueront d'évoluer pour [les voyageurs entièrement vaccinés](#) et les voyageurs qui ne sont pas entièrement vaccinés. Il est recommandé aux voyageurs de consulter la page [COVID-19 : voyage, dépistage, quarantaine et frontières](#) du gouvernement du Canada pour connaître les plus récentes exigences et les exemptions.

Consultez la page Web [Voyage et COVID-19 : Exemptions des exigences relatives aux tests et à la mise en quarantaine](#) pour savoir si votre voyage au Canada peut faire l'objet d'une exemption de certaines exigences.

Nouvelle fonction d'exemption pour les voyages essentiels dans ArriveCAN

À compter du 7 septembre 2021, si le motif de votre voyage correspond à l'un des motifs de voyage suivants, vous pouvez gagner du temps en créant un profil d'exemption pour voyage essentiel et en saisissant vos renseignements une seule fois. Réutilisez votre reçu pour chaque entrée au Canada. Cette nouvelle fonction s'appliquera aux voyages pour :

- Travail transfrontalier (par exemple, vous traversez régulièrement la frontière pour travailler);
- Services essentiels (p. ex., vous vivez dans une communauté transfrontalière intégrée);
- Fournir des soins médicaux et du soutien aux fins des soins de santé (par exemple, un fournisseur de soins de santé ou une personne transportant de l'équipement médical ou des fournitures médicales);
- Recevoir des soins médicaux essentiels;
- Commerce et transport (par exemple, conducteur de camion ou membre d'équipage d'un avion, d'un navire de transport ou d'un train).

Exemptions et dépistage (cont.) ➤

Pour obtenir de plus amples renseignements :
www.canada.ca/le-coronavirus | 1-833-784-4397





- Introduction
- Voyageurs vaccinés
- Voyageurs non vaccinés
- Amendes
- Dépistage et quarantaine
- Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- À propos de COVID-19
- Communiquez avec nous
- Outils et ressources numériques
- Conditions d'utilisation

Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage

Vous devrez soumettre à nouveau vos renseignements dans ArriveCAN uniquement si l'agent des services frontaliers détermine que votre voyage ne fait pas l'objet de l'exemption pour voyage essentiel, si vos antécédents de voyage changent ou si vous voyagez pour des raisons non essentielles (p. ex. un voyage discrétionnaire).

Vous pouvez soumettre vos renseignements à tout moment avant votre voyage et vous n'êtes plus tenu de fournir des renseignements sur votre point d'entrée ou sur la date et l'heure de votre arrivée. Vous ne pouvez pas soumettre des renseignements au nom d'autres personnes.

Exemption aux exigences fédérales en matière de quarantaine

Vous pourriez être exempté des exigences fédérales obligatoires en matière de quarantaine sous certaines conditions, y compris si vous :

- fournissez des services essentiels;
- assurez le transport de personnes ou de bien essentiels;
- devez recevoir des soins médicaux dans les 36 heures suivant votre entrée au Canada (non liés à la COVID-19);
- traversez régulièrement la frontière pour travailler (fréquence des déplacements généralement définie comme quotidienne ou hebdomadaire);
- êtes un étudiant qui traverse régulièrement la frontière pour aller à l'école (une journée ou plus par semaine);
- vivez dans une communauté transfrontalière intégrée;
- êtes un voyageur entièrement vacciné ayant le droit d'entrer au Canada (Canadiens, résidents permanents et personnes inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens*) ou un ressortissant étranger qui a actuellement le droit d'entrer au Canada et qui répond à des critères précis;
- si vous répondez à toutes les autres exigences, si vous êtes un voyageur international qui a été entièrement vacciné au moins 14 jours avant d'entrer au Canada, et si vous voyagez au Canada le 7 septembre 2021 ou après.

Obtenez de plus amples renseignements sur les [possibilités d'exemptions aux exigences en matière de quarantaine](#).

Exemptions et dépistage (cont.) ➤

Pour obtenir de plus amples renseignements :
www.canada.ca/le-coronavirus | 1-833-784-4397





- > Introduction
- > Voyageurs vaccinés
- > Voyageurs non vaccinés
- > Amendes
- > Dépistage et quarantaine
- > Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- > À propos de COVID-19
- > Communiquez avec nous
- > Outils et ressources numériques
- > Conditions d'utilisation

Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage

Exemptions au test de dépistage préalable à l'entrée

Tous les voyageurs âgés de 5 ans et plus, quel que soit leur citoyenneté ou leur état vaccinal, doivent fournir la preuve qu'ils ont obtenu :

- un résultat négatif à un test moléculaire de dépistage de la COVID-19 effectué dans les 72 heures qui précèdent l'heure prévue de leur vol (les résultats des tests rapides de dépistage d'antigènes ne seront pas acceptés), ou de leur arrivée à un poste frontalier terrestre ou à un point d'entrée maritime; **OU**
- un résultat positif à un test moléculaire de dépistage de la COVID-19 effectué de 14 à 180 jours avant la date prévue de leur vol ou de leur arrivée à un poste frontalier terrestre.

Remarque: le gouvernement du Canada suspend les vols en provenance du Maroc, au moins, jusqu'au 29 septembre 2021, et en provenance de l'Inde, au moins, jusqu'au 21 septembre 2021. Pendant cette période, les passagers qui se rendent au Canada en provenance du Maroc ou de l'Inde par une route indirecte devront obtenir un résultat négatif au test moléculaire de dépistage de la COVID-19 avant le départ d'un pays tiers avant de poursuivre leur voyage au Canada.

Les résidents permanents et les citoyens canadiens qui voyagent aux États-Unis pendant moins de 72 heures pourront subir au Canada un test de dépistage préalable à l'entrée avant de voyager. Les résultats de ce test pourront être utilisés pour revenir au Canada, pourvu que le voyageur retourne au Canada dans les 72 heures suivant le test de dépistage.

Il n'y a qu'un nombre limité d'exceptions où une personne n'est pas tenue de prouver qu'elle a obtenu un résultat valide à un test. [Renseignez-vous sur les exemptions possibles concernant les tests de dépistage préalable à l'entrée](#) sur le site Web Canada.ca.

Exemptions au test de dépistage à l'arrivée

Les voyageurs qui ne sont pas entièrement vaccinés, ou les voyageurs qui ne satisfont pas aux exigences permettant d'être exemptés à titre de personne entièrement vaccinée, devront subir un test moléculaire de dépistage de la COVID-19 à leur arrivée au Canada, soit à l'aéroport, soit dans les 24 heures suivant leur arrivée au Canada au moyen de la trousse de prélèvement reçue à l'arrivée pour le dépistage de la COVID-19.

Les voyageurs entièrement vaccinés doivent s'attendre à être sélectionnés au hasard pour un test de dépistage obligatoire à l'arrivée (jour 1).

Si vous êtes sélectionné pour un test aléatoire, vous devez impérativement effectuer le test de dépistage requis sous peine d'amende.

Les personnes sélectionnées pour effectuer un test n'ont pas besoin d'être mises en quarantaine en attendant le résultat de leur test.

Consultez le site Web Canada.ca pour connaître les [exemptions possibles en ce qui concerne les tests de dépistage et la quarantaine](#).

Pour obtenir de plus amples renseignements :

www.canada.ca/le-coronavirus | 1-833-784-4397



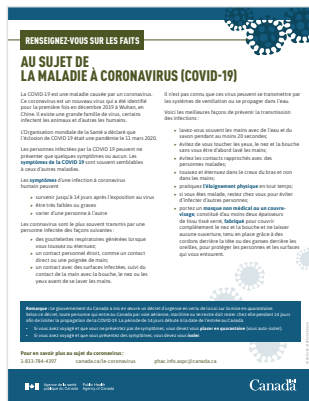


- Introduction
- Voyageurs vaccinés
- Voyageurs non vaccinés
- Amendes
- Dépistage et quarantaine
- Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- À propos de COVID-19
- Communiquez avec nous
- Outils et ressources numériques
- Conditions d'utilisation

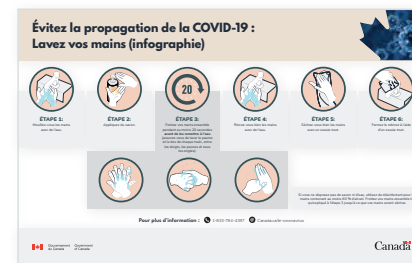
À propos de la COVID-19



À propos de la maladie à coronavirus (COVID-19) ↓



Renseignez-vous sur les faits au sujet de la COVID-19 ↓



Évitez la propagation de la COVID-19 : Lavez vos mains (infographie) ↓



Limitez la propagation de la COVID-19 : Hygiène pour les enfants ▶



Lavez vos mains pour réduire la propagation de la COVID-19 ▶



Vaccins contre la COVID-19 : On peut tous aider en se faisant vacciner ▶

Pour obtenir de plus amples renseignements : www.canada.ca/le-coronavirus | 1-833-784-4397





- > Introduction
- > Voyageurs vaccinés
- > Voyageurs non vaccinés
- > Amendes
- > Dépistage et quarantaine
- > Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- > À propos de COVID-19
- > **Communiquez avec nous**
- > Outils et ressources numériques
- > Conditions d'utilisation

Communiquez avec nous



@ACSP_Canada
@GouvCanSante



@CANenSante



@canensante



@sante-canada

Pour obtenir de plus amples renseignements :
www.canada.ca/le-coronavirus | 1-833-784-4397





- > Introduction
- > Voyageurs vaccinés
- > Voyageurs non vaccinés
- > Amendes
- > Dépistage et quarantaine
- > Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- > À propos de COVID-19
- > Communiquez avec nous
- > Outils et ressources numériques
- > Conditions d'utilisation

ArriveCAN

Utilisez l'application mobile gratuite ou le site Web ArriveCAN pour fournir les renseignements de voyage obligatoires avant votre entrée au Canada.



Espace mieux-être Canada : Soutien en matière de santé mentale et de consommation de substances

Espace mieux-être Canada est un service gratuit qui fournit des ressources en ligne, des outils et des applications et qui vous connecte avec des personnes qualifiées lorsque nécessaire.



- [Vérifiez si vous pouvez entrer au Canada](#)
- [Maladie à coronavirus \(COVID-19\) : Ressources de sensibilisation](#)
- [COVID-19 : Liste de vérification des exigences pour entrer au Canada](#)
- [Voyage et COVID-19 : Exemptions des exigences relatives aux tests et à la mise en quarantaine](#)

Pour obtenir de plus amples renseignements :
www.canada.ca/le-coronavirus | 1-833-784-4397





- Introduction
- Voyageurs vaccinés
- Voyageurs non vaccinés
- Amendes
- Dépistage et quarantaine
- Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- À propos de COVID-19
- Communiquez avec nous
- Outils et ressources numériques
- Conditions d'utilisation

Canada

Mot-symbole du gouvernement du Canada

Le mot-symbole « Canada » apparaît sur les documents. Il ne peut pas être redimensionné, modifié ou supprimé.

Modification des produits

Les documents téléchargés à partir du répertoire Web de la boîte à outils de sensibilisation sur la COVID-19 doivent être utilisés tels quels. Ils ne doivent être modifiés d'aucune façon.

Langues officielles

Tous les documents sont accessibles en français et en anglais.

Nous vous invitons à publier et à distribuer tous les documents dans les deux langues officielles.

